



Des informations multiples et variées dans cet UNC INFOS n° 47. En fait, vous en définissez en quelque sorte le contenu! En effet, sont rassemblées régulièrement dans cette lettre d'information les réponses faites aux questions qui parviennent au siège national aussi bien sur le prochain congrès que les décorations, le pèlerinage de Lourdes 2016, les associations affiliées, etc... car, la plupart du temps, elles intéressent l'ensemble des associations UNC : bonne lecture !

**Philippe Schmitt**

Directeur des services administratifs de l'UNC

## ➔ ACTUALITES



### ➤ **Vendredi 20 mai 2016 :**

- 13h00 – 19h00 : arrivée des congressistes/ accueil en gare et à l'aéroport de Bordeaux ;
- 19h00 : réception mairie de Bordeaux ;
- 20h00 : dîner de prestige au Cercle Interarmées de Bordeaux ;

### ➤ **Samedi 21 mai 2016 :**

- 08h00 : accueil des congressistes à l'Athénée + Gare S.N.C.F. ;
- 08h00 : bus Hôtel ➔ Athénée pour les membres du C.A. ;
- 09h00 – 11h30 : réunion du C.A National ;
- 9h30 : départ excursions (repas compris) ;
- 12h00 – 13h30 : repas de travail au cercle Interarmées (C.A élargi + Présidents départementaux seuls) ;
- 13h30 – 16h45 : assemblée générale statutaire à l'Athénée ;
- 16h00 : retour excursions ;
- 17h30 : cérémonie au monument aux Morts et défilé ;
- 18h30 : messe solennelle en la cathédrale Saint-André.

### ➤ **Dimanche 22 mai 2016 :**

- 09h00 – 12h00 : congrès national ;
- 13h00 – 15h30 : banquet de clôture.

### ➤ **Lundi 23 mai 2016 :**

- 09h30 : départ excursions (repas compris) ;
- 16h00 : retour excursions,

➤ **Autres renseignements dans les prochaines UNC INFOS et dans *La Voix du Combattant*.**

## ➔ MOBILISATION POUR LE 5 DECEMBRE !



Cette commémoration doit être unitaire, empreinte de dignité et porteuse de sens. Le siège national met à votre disposition des affiches gratuites pour rassembler le maximum de participants :

➔ **A commander auprès du magasin de vente du 18 rue Vézelay 75008 Paris ([uncvente@unc.fr](mailto:uncvente@unc.fr)) en spécifiant la quantité demandée.**

## → FONCTIONNEMENT INTERNE

### ⇒ PROTECTION DES DECORATIONS OFFICIELLES FRANCAISES



Les insignes et/ou décorations créés ou décernés par des associations privées ne sauraient en aucun cas être assimilés ni aux ordres nationaux ni aux décorations officielles françaises. Par conséquent, les décorations associatives attribuées par l'UNC se portent à droite et ne doivent en aucun cas être mélangées avec des décorations officielles.

Par ailleurs, « toute décoration étrangère, quelle qu'en soit la dénomination ou la forme, qui n'a pas été déclarée par une puissance souveraine est déclarée illégalement et abusivement obtenue » (Article R. 160 du Code de la Légion d'honneur).

Enfin, « tout français qui a obtenu une décoration étrangère ne peut l'accepter et la porter que sur autorisation délivrée par arrêté du Grand Chancelier de la Légion d'honneur » (Article R. 161 du même code)

### ⇒ LES ASSOCIATIONS AFFILIEES

Le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 12 des statuts nationaux actuels prévoit la possibilité d'établir des rapports d'affiliation avec des associations partageant les mêmes buts et ayant les mêmes objectifs. Au niveau national, actuellement, 17 associations ont signé une convention d'affiliation et de coopération, comportant des clauses adaptées en fonction du type d'association. Certaines unions départementales UNC ont également signé des conventions d'affiliation avec des associations locales, excellent moyen de resserrer des liens privilégiés et d'unir les forces. Pour les associations intéressées, le siège national met à disposition des conventions types :

→ **S'adresser au directeur** : [uncdir@unc.fr](mailto:uncdir@unc.fr)



### ⇒ ABSENCE DU CHEF DU SERVICE COMPTABILITE

Elisabeth Gout, chef du service comptabilité du siège national de l'UNC, est actuellement en arrêt maladie, suite à une intervention chirurgicale, jusque début novembre. Par conséquent, pour tout contact, correspondance, paiements, demandes d'information avec la comptabilité du siège national, il faut impérativement vous adresser à Mme Geneviève Lemaire : ☎ 01 53 89 04 19 [g.lemaire@unc.fr](mailto:g.lemaire@unc.fr)

### ⇒ 3-4-5-6-7 JUIN 2016 LOURDES

#### PELERINAGE – RENCONTRE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Le 15<sup>e</sup> pèlerinage des anciens combattants en AFN, 39/45, Indochine, OPEX, nouvelles générations, veuves d'anciens combattants a pour buts de retrouver des frères d'armes, de consolider des amitiés, d'approfondir la mission des AC dans le monde d'aujourd'hui, d'entourer de fraternité les veuves et les veufs, de prier Notre – Dame de Lourdes au service de la Paix.

⇒ **Programme (sous réserve de confirmation)**

➤ **Vendredi 3 juin 2016**

Célébration d'ouverture/cérémonie/veillée.

➤ **Samedi 4 juin 2016**

Cérémonies aux Sanctuaires/défilé/cérémonie au monument aux Morts.

➤ **Dimanche 5 juin 2016**

Messe nationale des ACAFN – OPEX – nouvelles générations à la basilique St Pie X ; bénédiction des drapeaux.

➤ **Lundi 6 juin 2016**

Cérémonie de la Paix à la cité St Pierre/temps libres/excursions/procession aux flambeaux/soirée « chants et illuminations » dans les sanctuaires.

➤ **Mardi 7 juin 2016**

9h00 – Messe de clôture suivie de l'Au – revoir.

➔ **Renseignements : OPRNACAFN, 2 bd du Lapacca BP 207 – 65106 Lourdes Cedex**

☎ **05 62 94 08 81**

<http://pelerinageacafn.pagesperso-orange.fr>

## ➡ NOUVEAUX PRODUITS EN VENTE AU MAGASIN

Le magasin du siège national a fait de nouveau fabriquer l'insigne des jeunes de l'UNC, insigne qui avait été créé dans les années 30 et qui était tombé en désuétude.

Cette épinglette est vendue 2,60€ TTC + frais de port.



➔ **A commander auprès du magasin de vente du 18 rue Vézelay 75008 Paris ([uncvente@unc.fr](mailto:uncvente@unc.fr)) en spécifiant la quantité demandée.**

## ➡ REMISE DE DECORATIONS

Seuls, la Légion d'honneur, la Médaille militaire et l'ordre national du Mérite font obligatoirement l'objet d'une cérémonie officielle. Pour les autres décorations, y compris les croix de guerre, la remise officielle est simplement souhaitable, et, pour la plupart il n'existe pas de formule définie à prononcer.

L'autorité appelée à remettre la décoration doit être soit titulaire de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire ou de l'ordre national du Mérite, ou détenteur lui-même de cette décoration



## ➔ AGENDA OCTOBRE 2015

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| ➔ Vendredi 2 octobre à 9h30 :   | réunion de la commission communication interne - recrutement ;   |
| ➔ Vendredi 2 octobre à 9h30 :   | réunion de la commission nationale d'action sociale ;            |
| ➔ Vendredi 2 octobre à 10h00 :  | réunion de la commission décorations internes ;                  |
| ➔ Vendredi 2 octobre à 14h00 :  | réunion du groupe de travail sur la réforme des statuts ;        |
| ➔ Vendredi 2 octobre à 16h00 :  | réunion du bureau national ;                                     |
| ➔ Samedi 3 octobre à 9h30 :     | réunion du conseil d'administration ;                            |
| ➔ Mercredi 7 octobre à 10h00 :  | réunion de la commission AEVOG ;                                 |
| ➔ Samedi 10 octobre à 10h30 :   | réunion de la commission nationale d'action civique ;            |
| ➔ Mercredi 14 octobre à 14h00 : | réunion du comité de rédaction de <i>La Voix du combattant</i> . |

## ➔ INFORMATIONS GENERALES

### ➡ DU BON USAGE DES RESEAUX SOCIAUX

Aujourd'hui, les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc) sont devenus incontournables : ce sont des lieux d'échanges et de partage. L'intérêt d'une association est d'utiliser ces outils pour se faire connaître et ... recruter. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer les risques et il importe de se poser les bonnes questions avant de publier des photos, des vidéos, des informations relatives au fonctionnement de l'association.

➔ N'oubliez pas que vos destinataires ne sont pas

### ➡ INTERDICTION D'APPOSITION D'UNE PLAQUE SUR UN MONUMENT AUX MORTS

A toutes fins utiles, il est opportun de rappeler le jugement rendu en 2012 par le tribunal administratif de Rennes (4e chambre le 2 mai 2012 – n°0904990), s'agissant de faire retirer l'apposition d'une plaque sur le monument aux morts d'une commune « *fin de la guerre d'Algérie : 19 mars 1962* »

Le tribunal a considéré qu'il appartenait au maire, « *dans l'exercice de ses pouvoirs de police, même en l'absence de menaces de troubles à l'ordre public, d'interdire l'apposition sur le monument aux morts de la commune, d'emblèmes ou de mention de*

tous bienveillants.

➤ Posez – vous un maximum de questions sur la nature des informations que vous publiez avant de valider !

➤ Tout ce que vous publiez ou partagez sera difficile à effacer.



*nature à enlever à ce monument, son véritable caractère. Qu'un monument aux morts est un édifice destiné à la commémoration des morts pour la France sur lequel il est d'usage d'inscrire le nom des personnes mortes pour la France nées ou domiciliées en dernier lieu dans la commune. Qu'il est parfaitement loisible d'honorer, au moyen d'un monument aux morts, et ce même de manière générale en l'absence de morts originaires de la communes. L'apport d'une plaque commémorative « fin de la guerre d'Algérie : 19 mars 1962 » devient litigieuse eu égard à la seule inscription qu'elle comporte, ne représentant pas un tel caractère commémoratif mais tendant uniquement à prendre position sur une date de fin de conflit, alors même que cette question s'inscrit dans le cadre d'une controverse historico-politique. »*

## ➤ AU SUJET DU SERVICE DE SANTE

Le service de santé des armées au sein duquel de nombreux adhérents ont servi, a connu récemment des réorganisations et modifications notamment le statut de son personnel. Par méconnaissance, on a pu lire ces dernières semaines des inexactitudes ou affirmations erronées ... alors qu'en est – il ?

Le service de santé des armées est composé de praticiens (internes des hôpitaux, médecins, pharmaciens, vétérinaires, chirurgiens-dentistes), d'officiers du corps technique et administratif du service de santé des armées (OCTASSA) et de militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA). Tous ces personnels ont des appellations (ex : médecin principal, pharmacien en chef, vétérinaire des services de classe normale, cadre supérieur de santé, etc ...) qui correspondent à des grades. Il y a quelques années l'appellation de surveillant des services médicaux correspondait à un grade de catégorie A, soit officier. Maintenant, un cadre de santé est assimilé au grade de lieutenant !



## ➤ EXPOSITION « GRANDE GUERRE »

La société VIA PREATORIA propose à la vente ou à la location une exposition de 10 panneaux sur la Grande Guerre, présentée de manière chronologique avec 3 focus sur : la guerre sur Mer / les troupes indigènes (Force Noire) et la naissance de l'aviation. Prix à la location (deux mois minimum) 200 euros HT/mois hors frais de transport AR, la société gérant toute la logistique (transport AR, remplacement des panneaux abîmés, etc..).

A la vente, l'exposition est à 660 euros HT (792 euros TTC) hors frais de port.

L'exposition peut – être livrable pour le 11 novembre.

➔ Pour tout renseignement : VIA PREATORIA 16 rue de la Convention, 75015 Paris ☎ : (+33)6 80 72 36 81 <http://viapraetoria.com/>

## ➤ NOUVELLE ADRESSE DE L'ONACVG



➤ ONACVG

Direction générale  
129 rue de Grenelle  
CS 70780

75700 Paris cedex 7

☎ 01 44 42 30 01